

Charvalat



Comporte une table alphabétique en fin d'année

REGISTRE

Contenant *Six huit* feuillets, cotés et parakhés par nous, Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de Meaux, département de Seine-et-Marne, destiné à constater les **NAISSANCES, MARIAGES et DÉCÈS** de la commune de *Crillardon* pendant le cours de l'année **1873.**

A Meaux, le *vingt et un* Décembre mil huit cent soixante-douze.

Je le Président
Charvalat
Jeun

L'An mil huit cent soixante-treize, le vingt
naissance de sept janvier, à dix heures du matin, devant nous,
le notaire Adolphe de Leguivres, Maire et officier de l'Etat
Schmit civil de la commune de Crillardon, canton de Claye
Seine-et-Marne, est comparu Jean Schmit,
Janvier âgé de vingt-six ans, jardinier, demeurant au
Compenne, canton de Lagny, lequel nous a présenté

MONSIEUR LE PROCUREUR de la R
Monsieur le MAIRE
Le Maire,
Avis de mention
NÉCESSITÉ DE FERMER
ÉTAT CIVIL
FRAN

- la Cour d'Appel - d. _____ dissous par _____ par le Tribunal
- MENTION DE SÉPARATION DE CORPS _____ (en marge de l'acte de mariage)
- « Séparés de corps par jugement (ou arrêt) du Tribunal d. _____, en date du _____ »
- MENTION EN MARGE DE L'ACTE DE NAISSANCE (divorce et séparation de corps)
- « Divorcé - Séparés de corps - de _____ »
- « par jugement (ou arrêt) du Tribunal - de la Cour d'Appel - d. _____, rendu le _____ »

Le *22 Mars* 1967
LE MAIRE,

Duparvier



son enfant du sexe masculin, né hier, vingt-trois
 janvier, à cinq heures du soir, au domicile
 de Jean-Louis Raire, âgé de sixant-huit
 ans, cultivateur, à Crillardeau, son père
 et mère de l'enfant, de son légitime mariage
 avec Albertine Lucile Raire, âgée de vingt
 trois ans, sans profession, demeurant avec
 son mari, et auquel enfant il a déclaré donner
 les prénoms de Emile-Auguste. Lesdites présentations
 et déclaration nous ont été faites en présence
 de Jean-Louis Raire ci-dessus nommé et
 de Amédée Raire, âgé de trente-neuf
 cultivateur, demeurant à Crillardeau, avec
 ami des père et mère de l'enfant; lesquels
 ont, ainsi que le déclarant, signé avec nous
 le présent acte, après lecture faite et lue.

Raire et Raire

N^o 2.

Le quinze février, à deux heures du soir, devant
 Marie-Colombe nous, Adolphe de Lignières, maire et officier
 de l'Etat civil de la commune de Crillardeau,
 canton de Claye, Seine-et-Marne, sont comparus
 Marin Jean-Baptiste, âgé de quarante
 cinq ans, maçon et Métayer Julien, âgé
 de quarante-sept ans, manouvrier, tous
 deux demeurant à Crillardeau, et voisins
 de la défunte ci-après nommée; lesquels



N^o 3.

Le vingt-quatre février, à onze heures du matin,
 devant nous, Adolphe de Lignières, maire et
 officier de l'Etat civil de la commune de
 Crillardeau, canton de Claye, Seine-et-Marne,
 est comparu Florent-Charles-Léon Czéchowicz,
 âgé de trente-un ans, batelier, demeurant à
 Crillardeau; lequel nous a présenté un enfant
 du sexe masculin, né en son domicile, hier
 vingt-trois février, à sept heures du soir, de
 son légitime mariage avec Helie-Marcoline
 Marin, âgée de vingt-quatre ans, sans
 profession, demeurant avec son mari, et
 auquel enfant il a déclaré donner le prénom
 de Georges-Joseph. Lesdites présentations et déclaration

Cet acte en date du vingt-trois
 janvier mil huit cent huit
 inscrit à la mairie
 et Amédée (Jean) Geop.
 Joseph Czéchowicz dont
 la naissance est constatée
 dans l'acte ci-conté a son
 légitime mariage avec
 Helie-Marcoline Marin de
 l'Etat civil de Crillardeau
 le vingt-trois mil huit
 cent huit

23/1

nous ont déclaré que Marie-Colombe Demiset,
 âgée de quatre-vingt-trois ans, sans profession,
 née à Plessis-St-Jean, canton de Tergines,
 (Yonne), et domiciliée à Crillardeau, fille
 de Jacques Demiset et de Marie Gatteau,
 tous deux décédés, et épouse de défunt Charles
 Hippolyte Brulleaux, est décédée en
 son domicile ce jourd'hui, quinze février,
 à midi. Après nous être assuré du décès,
 nous avons dressé le présent acte que le
 premier témoin a seul signé avec nous,
 le second témoin ayant déclaré ne le savoir.

Marin

nous ont été faites en présence de Auguste
 Marier, âgé de trente ans, charrier, et
 de Simon Pain, âgé de trente-deux ans
 cultivateur, tous deux demeurant à Crilbardeu
 et oncles maternels de l'enfant; lesquels
 ont assisté que le déclarant signé avec nous
 le présent acte, après lecture faite.

L'Anonyme & *Ezechiel* *S. Prieis*
marin

N^o 4
 Naissance de 5 mars
 Angèle Proffit
 L'An mil huit cent soixante-trois, le six
 mars, à onze heures du matin, devant nous,
 Adolphe de Lignières, Maire et officier de
 l'état civil de la commune de Crilbardeu,
 canton de Claye, Seine-et-Marne, est comparu
 Frédéric Proffit, âgé de vingt-quatre ans,
 cultivateur, demeurant à Crilbardeu, lequel
 nous a présenté un enfant de son épouse
 né en son domicile, hier, six mars, à sept
 heures du soir, de son légitime mariage avec
 Ledischa Remus, âgée de vingt-trois ans
 sans profession, demeurant avec son mari,
 et auquel enfant il a déclaré donner le prénom
 de Angèle. Lesdites présentations et déclarations
 nous ont été faites en présence de Armand
 Bouchet, âgé de quarante-trois ans, agent
 de culture et de Lem. Gustave Chauffourier,
 âgé de vingt-quatre ans, instituteur, tous
 deux demeurant à Crilbardeu, et amis du



N^o 5

Décès de
5 mars
Angèle Proffit

20 pt
 père de l'enfant; lesquels ont ainsi que le
 déclarant, signé avec nous le présent acte
 après lecture faite.

F. Proffit *Bouchet*
Chauffourier *S. de Lignières*

L'An mil huit cent soixante-trois, le
 six mars, à onze heures du matin, devant nous,
 Adolphe de Lignières, Maire et officier de
 l'état civil de la commune de Crilbardeu,
 canton de Claye, Seine-et-Marne, sont comparus
 Frédéric Proffit, âgé de vingt-quatre ans,
 cultivateur, et Armand Bouchet, âgé de
 quarante-trois ans, agent de culture, tous deux
 demeurant à Crilbardeu, le premier père de la
 défunte et après nomination et le second ami
 du père de la dite défunte, lesquels nous ont
 déclaré que Angèle Proffit, âgée d'une
 heure, née à Crilbardeu, hier, cinq mars,
 à sept heures du soir, fille de Frédéric Proffit,
 premier comparant, et de Ledischa Remus,
 âgée de vingt-trois ans, sans profession, est
 décédée en domicile de ses père et mère, ce
 même jour, cinq mars, à huit heures du
 soir. Après nous être assuré du décès, nous
 avons dressé le présent acte, que les comparants
 ont signé avec nous, après lecture faite.

F. Proffit *Bouchet* *S. de Lignières*

2000
Né le 11 mars, à onze heures du matin, devant
Octavie Blanche nous, Adolphe de Lignières, maire et officier
Villette
11 mars

décédée à
Morcilly
(Seine et Marne)
le vingt et un
mars mil neuf
cent soixante
sept. Milbardeu
de vingt-huit
mars mil neuf
cent soixante
sept et
de la Paix



Deuxième Antoine Huguinthe, âgé de quarante
six ans, cultivateur, demeurant à Trilbardou, de ce
canton, aïeul maternel de l'enfant ci-après
nommé, lequel, à défaut de père maternel, nous
a présenté un enfant de son père, né au
domicile de ses père et mère, hier, quinze mars
à onze heures du soir, du légitime mariage de
Octavie Villette, âgé de vingt-six ans, charbon
et de Françoise Victoire Dumézil, âgée de
vingt-deux ans, sans profession, demeurant
tous deux à Trilbardou, et auquel enfant il
a déclaré donner les prénoms de Octavie Blanche.
Ledittes présentations et déclarations nous ont
été faites en présence de Adolphe Lignières,
âgé de quarante-deux ans, bon ouvrier, et de
Prévost Louis, âgé de trente-cinq ans, et
de
vins, tous deux témoins majeurs, demeurant
à Trilbardou, et voisins des père et mère
de l'enfant, lesquels ont ainsi que les
déclarant, signé avec nous le présent acte,
après lecture faite.

Adolphe Lignières
et de Lignières
Prévost



N°: 7



Décès de
Octavie
Villette
30 mars.

2000
Né le 11 mars, à onze heures du matin, devant
Octavie Blanche nous, Adolphe de Lignières, maire et officier de
l'Etat civil de la commune de Trilbardou,
canton de Chazy, Seine-et-Marne, ont comparu
Dumézil Antoine Huguinthe, âgé de quarante
six ans, cultivateur, demeurant à Trilbardou, de ce
canton, et Prévost Louis, âgé de trente-cinq
ans, et de vins, demeurant à Trilbardou, tous
deux témoins majeurs, le premier beau-père et
le second oncle du défunt ci-après nommé.
Ledittes nous ont déclaré que Octavie Villette, âgée
de vingt-six ans, charbon, demeurant à
Trilbardou, née à La Bâtie, commune du Plessis-
aux-bois, de ce canton, le trente juin mil huit
cent quarante-sept, fille de Joseph Alexandre
Villette, décédé au Plessis-aux-bois, et de Catherine
Elisabeth Lecointre, couturière, domiciliée au
mesdit La Bâtie, de la commune du Plessis-aux-
bois, et épouse de Françoise Victoire Dumézil,
âgée de vingt-deux ans, sans profession, domiciliée
avec son mari à Trilbardou, est décédée en son
domicile ce jourd'hui trente mars, à trois heures
du matin. Après nous être assuré du décès,
nous avons dressé le présent acte que les
témoins ont signé avec nous après lecture
faite.

Adolphe Lignières
Dumézil Prévost

N^o 8

Né de
Berthe
Antoine Louis
5 avril

L'An mil huit cent soixante-troize, le samedi
cinq avril, à quatre heures du soir, devant
nous, Adolphe de Lignières, maire et officier
de l'état civil de la commune de Trilbardou,
canton de Claye, Seine-et-Marne, sont comparus
le sieur Bonhomme Adolphe Philibert,
âgé de quarante-un ans, manoeuvrier, demeurant
à Trilbardou, et Stéphanie Charles Embrois
âgé de trente-quatre ans, charretier, demeurant
à Vignely, de ce canton, lesquels nous ont
déclaré que Berthe Antoine Louis, âgé de
trente-sept ans, manoeuvrier, domicilié à
Villeneuve, canton de Meaux, né à Crocy, canton
de Nogent-sur-Ouse, le treize avril mil huit
cent trente-sept, fils des défuncts Berthe
Hariclas et Laurette Marie Louis, est né
à Trilbardou ce jourd'hui cinq avril, à
trois heures du soir. Après nous être assuré
du décès, nous avons dressé le présent
acte que les témoins ont signé avec nous après
lecture faite de *Stéphanie et Adolphe*
Bonhomme

N^o 9

Né de
Yves
Jean François
13 avril

L'An mil huit cent soixante-troize, le diman-
che, treize avril, à huit heures du matin, devant
nous, Adolphe de Lignières, Maire et officier
de l'état civil de la commune de Trilbardou,
canton de Claye, Seine-et-Marne, sont comparus
Bouchet Louis, âgé de quarante-un ans,

cc fol
87



meunier, et Pierre Belped, âgé de quarante-
un ans, manoeuvrier, tous deux demeurant à
Trilbardou, le premier gendre et le second ami des
défunts ci-après nommés; lesquels nous ont déclaré
que Jean François Yves, âgé de soixante-sept
ans, manoeuvrier, demeurant à Trilbardou, né
à Monthyon, canton de Dammarivain, le vingt-
quatre mai mil huit cent cinq, fils des défuncts
Georges Yves et Madeleine Bouchet, et veuf
de Charlotte Falbère, née à Monthyon, est
décédé au domicile de son gendre, hier, douze
avril, à onze heures du soir. Après nous être
assuré du décès, nous avons dressé le présent acte
que les témoins ont signé avec nous après
lecture faite de *Adolphe Bouchet*
Né

N^o 10

Naissance
de
François
Gabriel André
1 mai

L'An mil huit cent soixante-troize, le
samedi, dix mai, à huit heures du matin,
devant nous, Adolphe de Lignières, maire
et officier de l'état civil de la commune
de Trilbardou, canton de Claye, Seine-et-
Marne, est comparu le sieur Jules André
François, âgé de trente-cinq ans, tailleur
à la bête, demeurant en cette commune, lequel
nous a présenté son enfant de sex masculin,
né en son domicile, hier, neuf mai, à neuf
heures du matin, de son légitime mariage avec
Cécile Victoire Fardescau, âgée de trente ans,

Tuteur.

Approuvé le
renvoi bon.

J. Pajore

Chauffeur
A. de Snyman

N.º 14

Naissance

de Maria Marie

Wain.

—

19 mai

—

Décédée le

treize novembre

mil neuf cent

quarante cinq

à Villenoy (S&H).

Crilbardou, le

trois décembre

mil neuf cent quarante

cinq.

Pour le Maire absent
l'Adjoint
C. Boquet

centenaire, demeurant avec son mari; et auquel
enfant et nous a déclaré donner les prénoms
de Achille André. Lesdites présentation et
déclaration nous ont été faites en présence de
Pajore Charles-Emile, âgé de vingt-sept ans,
bourgeois, et de Chauffeurien Jean-Gustave,
âgé de vingt-quatre ans, célibataires; tous
deux témoins au près demeurant à Crilbardou
et amis du père de l'enfant, lesquels ont,
ainsi que le déclarant, signé avec nous
le présent acte, après lecture faite.

A. de Snyman J. Pajore
Chauffeurien

L'An mil huit cent soixante-troize, le
dix-neuf mai, à huit heures du matin, devant
nous, Adolphe de Legnières, Maire et officier de l'Etat
civil de la commune de Crilbardou,
canton de Chazy, Seine-et-Marne, est comparu
le sieur Amédée Edouard Wain, âgé de trente-
neuf ans, cultivateur, demeurant en cette commune
lequel nous a présenté un enfant du sexe
féminin, né en son domicile, ce jourd'hui, dix-
neuf mai, à quatre heures du matin, de son
légitime mariage avec Sophie-Lucile Daverdis,
âgée de trente-trois ans, sans profession, domiciliée
avec son mari à Crilbardou, et auquel enfant
il a déclaré donner les prénoms de Maria-

Marie. Lesdites présentation et déclaration



6. 1. 1. 1.
nous ont été faites en présence de Wain Jean-
Louis, âgé de soixante-quatre ans, cultivateur,
et de Fourcin Julien-Ludovic, âgé de trente-cinq
ans, tailleur d'habits; tous deux témoins
majeurs, demeurant à Crilbardou; le premier
père et le second ami du déclarant; lesquels
ont ainsi que le père de l'enfant, signé avec
nous le présent acte, après lecture faite.

A. de Snyman A. Wain

L'An mil huit cent soixante-troize, le vingt-

quatre mai, à six heures du soir, devant nous,

Adolphe de Legnières, Maire et officier de l'Etat

civil de la commune de Crilbardou, canton de

Chazy, Seine-et-Marne, sont comparus Joseph-

Albanase Cochois, âgé de trente-deux ans,

mason, demeurant à Tublaines, canton de Meaux,

et Olivier Cochois, âgé de vingt-trois ans,

mason, demeurant à Crilbardou; tous deux

témoins majeurs, fils du défunt ci-après

nommé; lesquels nous ont déclaré que Jules-

Germain Cochois, âgé de cinquante-neuf

ans, mason, demeurant à Crilbardou, veuf

à Montrouge, (Seine), fils de Charles-Albanase

Cochois, et de Victoire-Eléonore Roban, tous

deux décédés, et épouse de Augustine Rousseau,

âgée de cinquante-quatre ans, sans profession,

domiciliée à Crilbardou, est décédée en son domicile.

N.º 14
Naissance
de Jules-
Germain
Cochois

—

24 mai

—

le vingt mai

mil huit cent

quatorze

Approuvé le renvoi bon.

J. Cochois

J. Cochois

A. de Snyman

à jourd'hui, vingt quatre mai, à cinq heures
du soir. J'ai pour être assuré du lieu, nous
avons dressé le présent acte, que les déclarants
ont signé avec nous après lecture faite.

Cocher & Coiney Notaires

N^o 13.

Mariage

entre
Jean Baptiste
Puisieux
et
Jélie Ursule
Marland.

7 mai

L'An mil huit cent soixante deux, le 7
vingt sept mai, à dix heures du matin, devant
nous, Etienne de Lignières, Maire et officier
du Tribunal civil de la commune de Trilbardou,
canton de Chzy, Seine et Marne, sont comparus
publiquement en la maison commune, Jean Baptiste
Puisieux, âgé de vingt sept ans et trois mois,
charretier, demeurant à Neuflambert, canton
de Meaux, où il est né le deux mars mil huit
cent quarante six, majeur, fils de Jean
Baptiste Julien Puisieux, âgé de cinquante
cinq ans, manoeuvrier, et de Genevieve Estélie
Denicot, âgé de cinquante six ans, journalière,
demeurant ensemble à Neuflambert, ici
présents et consentants au mariage projeté
d'une part;

Et Jélie Ursule Marland, âgée de vingt et un
ans et un mois, sans profession, demeurant à
Trilbardou, où elle est née le vingt trois avril
mil huit cent cinquante deux, majeure, fille
de Denis Alexandre Marland, âgé de cinquante
trois ans, manoeuvrier, et de Ursule Tubert,



no 13
âgée de quarante neuf ans, sans profession,
demeurant ensemble à Trilbardou, ici présents
et consentants, d'autre part.

La naissance de l'époux nous est constatée par
un extrait de livre par le maire de Neuflambert,
et légalisé par le président du tribunal civil
de Meaux, et celle de l'épouse par la vérifica-
tion des registres de cette commune, que nous avons
sou le yeux. Les parties contractantes nous
ont signés de leur nom à la célébration du mariage
projeté entre eux, et dont les publications ont
été faites tout en notre mairie qu'à celle de
Neuflambert, le dimanche onze et dix huit
mai dernier, ainsi qu'il résulte de la vérification
du registre de notre commune, et d'un certificat
délivré par le maire de Neuflambert, en date
du vingt trois mai mil huit cent soixante deux,
et légalisé. Sur notre interpellation, les futurs
époux, ainsi que les personnes autorisant le
mariage, nous ont déclaré qu'il n'a pas été
fait de contrat. Aucune opposition ne
nous ayant été signifiée, faisant droit à la
réquisition des parties, et après avoir donné
lecture de toutes les pièces ci dessus mentionnées,
lesquelles, paraphées par le produisant et nous
demeureront annexées au présent acte, ainsi que
du chapitre six, du code civil relatif au mariage,
nous avons demandé aux futurs s'ils veulent

se prendre pour mari et pour femmes, chacun
 d'eux ayant répondu séparément et indépendam-
 ment, nous déclarons, au nom de la loi que
 Jean Baptiste Puzieux et Julie Marie de
 Marland sont unis par le mariage.
 De quoi nous avons assisté et dressé acte en
 présence de Baubant et Ange Pétit, âgé de vingt
 cinq ans, manoeuvres, demeurant à Neufmoulins
 ou le paternal de l'époux, de Caron
 Nicolas Adam, âgé de quarante huit ans, commis
 sommaire, demeurant à Mauv, maître des
 l'époux; de Marland Victor, âgé de cinquante
 un ans, charretier, demeurant à Neufmoulins
 ou le paternal de l'épouse, de Fleury et Labette
 Amé, âgé de soixante dix ans, rentier, demou-
 rant à Erilbardou, ami du père de l'épouse,
 lesquels ont ainsi que les parties contractantes
 et nous signé le présent acte après lecture
 faite, à l'exception de la mère du futur qui
 nous a de l'ore ne nous écrire ni signer.

Puzieux
 Marland
 Baubant
 Caron
 Fleury
 Labette
 Ange Pétit
 Nicolas Adam
 Victor Marland
 Puzieux



N. 11.

D'An
 Puzieux
 Fleury
 Labette
 Charpentier

2 juin

L'An mil huit cent soixante seize
 le deux juin, à trois heures du soir, devant nous,
 Edouard de Lignières, Maire et officier de
 l'état civil de la commune de Erilbardou,
 canton de Claye, Seine et Oise, sont comparus
 les sieurs Boutron Vincent, âgé de
 quarante sept ans, entrepreneur, et Tajar d'
 Charles Emile, âgé de vingt six ans, boursier,
 tous deux témoins majeurs, demeurant à Erilbardou
 le premier garde et le second voisin de la
 commune ci après nommée; lesquels nous ont
 déclaré que Angéline Appoline Charpentier, âgée de
 soixante quatorze ans, sans profession, domiciliée
 à Erilbardou, née à Montigny, canton de
 Dammariville, le vingt quatre septembre mil
 sept cent quatre vingt deux, fille des
 défunts Louis Charpentier et Victorine Appoline
 Parain, et venue de Jean Pierre Vasselle,
 livrée à Erilbardou, est décédée au domicile
 de son garde, premier comparant, ce jour trois
 deux juin, à midi. Après nous être assuré
 du décès, nous avons dressé le présent acte
 que les témoins ont signé avec nous après
 lecture faite. Et les signés Boutron

L'An mil huit cent soixante seize, le
 quatre juin, à onze heures du matin, devant

No: 15 nous, Adolphe de Seguières, Maire et officier de l'Etat civil de la commune de Crilharden, canton de Blaye, Seine-et-Marne, ject compare le sieur Bonhomme Adolphe, âgé de quarante-deux ans, manoeuvrier, demeurant à Crilharden, lequel nous a présenté un enfant de sexe féminin, né en son domicile hier, trois juin, à deux heures du soir, de son légitime mariage avec Pauline Hermon Vincent, âgée de trente-huit ans, demeurant avec son mari, et auquel enfant il a déclaré donner les prénoms de Valentine-Eugénie.

Décidée à
Lagny
(Seine et Marne)
le cinquante
mil neuf cent
Cinquante deux
Crilharden
le dix avril
de l'année susdite
P. Le Maire
Huy

No: 16
Néissance
de Henri
Désiré Bourrier
23 juin

L'An mil huit cent soixante-trois, le vingt-trois juin, à dix heures du matin, devant nous, Adolphe de Seguières, Maire et officier de l'Etat civil de la

Joseph Vincent Bonhomme



9e fol
commune de Crilharden, canton de Blaye, Seine-et-Marne, est comparu le sieur François Désiré Bourrier, âgé de vingt-cinq ans, berger, demeurant en cette commune, lequel nous a présenté un enfant de sexe masculin, né en son domicile hier, vingt-deux juin, à neuf heures et demie du matin, de son légitime mariage avec Louise Leroy, âgée de vingt-deux ans, sans profession, demeurant avec son mari, et auquel il a déclaré donner les prénoms de Henri-Désiré. Ledites présentations et déclarations nous ont été faites en présence de Henri Caron, âgé de vingt-quatre ans, manoeuvrier, et de Eugene Vincent, âgé de quinze ans, manoeuvrier, tous deux demeurant à Crilharden; lesquels ont, ainsi que le déclarant, signé par nous, officier de l'Etat civil, avec nous le présent acte, après lecture faite, mil neuf cent.

Eug. Kolley Bourrier Carey Vincent et seguières

Par acte en date du vingt-trois juin mil neuf cent soixante-trois, devant nous, officier de l'Etat civil de la commune de Crilharden, canton de Blaye, Seine-et-Marne, ject compare le sieur Joseph Victor Dif, âgé de trente-quatre ans, commerçant, et Désiré Ferrouille, âgé de trente ans, aussi commerçant, tous deux

No: 17
Décès de
Désiré Victor
23 juin

L'An mil huit cent soixante-trois, le vingt-trois juin, à quatre heures du soir, devant nous, Adolphe de Seguières, Maire et officier de l'Etat civil de la commune de Crilharden, canton de Blaye, Seine-et-Marne, ject compare Joseph Victor Dif, âgé de trente-quatre ans, commerçant, et Désiré Ferrouille, âgé de trente ans, aussi commerçant, tous deux

témoins majeurs demeurant à Meaux, le
 premier père du défunt ci-après nommé, et
 le second ami du père du défunt & Cognata
 nous ont déclaré que D^{me}. Victor D^e âgé de
 quatre mois et demi, né à Meaux le cinq février
 mil huit cent soixante-trois, fils de Joseph
 Victor D^e premier comparant, et de Marie
 Thérèse Bourcet, âgée de vingt-sept ans,
 sans profession, demeurant à Meaux, avec son
 mari, est décédé ce jour d'hui, vingt-six
 juin, à sept heures et demie du matin, au
 Crilbardeu, au domicile de Victor Bourcet.

Après nous être assuré du décès, nous avons
 dressé le présent acte que les comparants
 ont signé avec nous, après lecture faite.

N^o 18
 D^{me} Victor
 Aurélie
 Georgette
 Notaire
 1^{er} juillet

L'An mil huit cent soixante-trois, le
 deux juillet, à huit heures du matin, devant
 nous, Adolphe de L'Épervière, Maire et
 officier de l'Etat civil de la commune de
 Crilbardeu, canton de Chagny, Seine-et-Marne,
 sont comparés Benoît Coussaint Notaire,
 âgé de vingt-cinq ans, maçon, demeurant à
 Guermantes, canton de Lagny, et Louis Bizet,
 âgé de cinquante-sept ans, bûcheron, demeurant
 à Jalluis, canton de Lagny; tous deux témoins

majeurs, le premier père et le second grand-père
 matériel de la défunte ci-après nommée; lesquels
 nous ont déclaré que Quêlle Georgette Notaire, âgée
 de deux mois et demi, née à Guermantes, canton de
 Lagny, le quatorze avril mil huit cent soixante
 trois, fille de Benoît Coussaint Notaire,
 premier comparant et de Louise Adolphine
 Bizet, âgée de six ans, couturière, mariée
 avec son mari, est décédée hier, premier juillet
 à dix heures du soir, à Crilbardeu, au domicile
 de son père et Notaire. Après nous être assuré
 du décès, nous avons dressé le présent acte
 que les témoins ont signé avec nous après
 lecture faite.

Mairie de Trilbardeu

N^o 19
 Mariage
 de
 Clement D^{me}
 Gauvelot
 et de
 Eugénie Harbaret
 13 juillet

L'An mil huit cent soixante-trois, le
 samedi, douze juillet, à dix heures du matin,
 devant nous, Adolphe de L'Épervière, Maire
 et officier de l'Etat civil de la commune de
 Crilbardeu, canton de Chagny, Seine-et-Marne,
 Eugénie Harbaret comparés publiquement en la maison
 commune Clement D^{me} Gauvelot, âgé de vingt-
 six ans et onze mois, charretier, demeurant en
 cette commune, où il est né le seize août mil
 huit cent quarante-six, fils majeur de défunt
 Jean Clement Gauvelot, Sieur à Crilbardeu,

Il a prouvé, d'une part, de la validité de son mariage, et de la reconnaissance de son mariage par ses parents et par ses proches.

E. Marland
 & Clement
 Garellet
 & Maillard
 & Subert

Maquin
 Fricourt
 & Léviny
 Puisieux
 & Léviny

670. 710

le quatorze août mil huit cent cinquante, à
 l'acte de mariage de Catherine Françoise Maquin, âgée
 de dix-huit ans, manoeuvrière, demeurant
 à Trilbardou, ici présente et consentant au
 mariage proposé, d'une part; et Eugénie Marland
 âgée de dix-sept ans, quatre mois, domestique,
 demeurant à Trilbardou, où elle est née le
 vingt-deux février mil huit cent cinquante-six,
 fille mineure de Denis Abraham Marland,
 âgé de cinquante-trois ans, manoeuvrier, et
 de Marie Subert, âgée de quarante-neuf ans,
 sans profession, demeurant ensemble à Trilbardou,
 ici présente et consentante, d'autre part.
 Les naissances de l'époux et de l'épouse, et les
 tiers de son père et de son épouse, nous sont constatés
 par la vérification des registres de cette commune
 que nous avons sous les yeux. Les parties
 contractantes nous ont signifié de précédentes
 publications, de mariage, faites entre eux,
 et dont les publications ont été faites en
 notre mairie le dimanche vingt-deux et
 vingt-neuf juin dernier, ainsi qu'il résulte
 de la vérification des registres de notre commune.
 Sur notre interpellation, les futurs époux,
 ainsi que les personnes présentes autorisant
 le mariage, nous ont déclaré qu'il n'a
 pas été fait de contrat. Aucune opposition
 ne nous ayant été signifiée, faisant droit

à la signification des parties, et après avoir donné
 lecture des pièces ci-dessus mentionnées, ainsi
 que du contrat ci-dessus civil relatif au
 mariage, nous avons demandé aux futurs
 s'ils veulent se prendre pour mari et pour
 femme; chacun d'eux ayant répondu séparé-
 ment et affirmativement, nous déclarons
 au nom de la loi que Léon Desiré
 Garellet et Eugénie Marland, sont unis
 par le mariage. De quoi nous avons dressé
 acte en présence de Maquin Auguste
 André, âgé de quarante-neuf ans, cordonnier,
 demeurant à Trilbardou, canton de Cham-
 martin, oncle maternel de l'époux, de Péron
 Jacques François, âgé de cinquante ans, cantonnier,
 sus-beau-père de l'époux, de Léviny
 ami de l'époux, de Léviny Nicolas Frédéric,
 âgé de cinquante-deux ans, demeurant au
 Vieux-Fontenay, canton de Meaux, charbon, oncle
 maternel de l'épouse, et de Jean Baptiste Puisieux
 âgé de vingt-sept ans, charretier, demeurant
 à Meaux, beau-père de l'épouse; lesquels
 ont ainsi que les parties contractantes, signé
 avec nous le présent acte, après lecture faite.

E. Marland
 & Garellet
 Maillard
 Subert
 Fricourt
 Maquin
 & Léviny
 & Puisieux

L'An mil huit cent soixante-treize, le samedi

Mariage

dieu-neuf juillet, à dix heures du matin, devant

notaire

noire, Adolphe de Segnieres, maire et officier de

l'Etat civil de la commune de Trilbardou, canton

de Clage, Seine-et-Marne, sont comparus

Joseph

Duisieux, âgé de vingt-trois ans, charretier, demeurant à Trilbardou, canton de Meaux, en et

19 juillet

est né le vingt-quatre juin mil huit cent cinquante

publiquement

major, fils de Jean Baptiste Julien Duisieux,

en la maison

âgé de cinquante-cinq ans, manoeuvrier, et de

commune

Genevieve Felicie Denisot, âgée de cinquante

devenue le renvoi bon

six ans, journalière, demeurant ensemble à

Le Joly

Trilbardou, ici présents et consentants au

Buret

mariage projeté, d'une part, et Genevieve Genevieve

Chauffour

Joly, âgée de vingt ans et dix mois, sans

Ormeau

profession, domiciliée chez sa mère à Trilbardou,

Boucher

où elle est née le vingt-trois septembre mil

Duisieux

huit cent cinquante deux, en sa mère, fille

Bouquet

de défunt Louis Joseph Bouquet, décédé en cette

de l'épouse

commune le dix sept février mil huit cent

et de l'époux

soixante et onze, et de Germaine Augustine

de l'épouse

Bouquet, âgée de quarante-trois ans, journalière

de l'époux

demeurant à Trilbardou, ici présents et

consentants, d'autre part. Les naissances de l'époux

et de l'épouse et le décès du père de l'épouse

ont été constatés par un extrait délivré

par le maire de Trilbardou, en date du dix sept juillet dernier et légalisé par le président du tribunal civil de Meaux, et par la vérification de registres de cette commune, que nous avons sous les yeux. Les parties contractantes nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté, et dont les publications ont été faites tant en notre mairie qu'en celle de Trilbardou le dimanche vingt neuf juin et dix juillet derniers, ainsi qu'il résulte de la vérification de registres de notre commune, et d'un certificat délivré par le maire de Trilbardou, en date du quinze juillet présent mois, et légalisé. Sur notre interpellation, les futurs époux et les personnes présentes autorisant le mariage, nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat, aucune opposition ne nous ayant été signifiée, faisant droit à la réquisition des parties, et après avoir donné lecture du présent acte, ainsi que de quelques paragraphes par les produisant et nous sommes convenus annexés au présent acte, ainsi que du chapitre six du code civil, relatif au mariage, nous avons demandé aux futurs s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme: chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, nous déclarons au nom de la loi que

Lucien Pissieux, et Josephine Genevieve Boyer sont unis
par le mariage. De quoi nous avons assisté et
dressé acte en présence de Jean Baptiste Pissieux
âgé de vingt-sept ans, charretier, demeurant
à Mianes, de Pierre Pissieux, âgé de
vingt-quatre ans, charretier, demeurant à Mianes
sur, tous deux frères de l'époux et de Bouchet
Louis, âgé de quarante-un ans, mécanicien, de
Chauffourier Louis Justave, âgé de vingt-cinq
ans, instituteur, tous deux demeurant à Crilbardeu
le premier oncle maternel de l'épouse et le second
ami de la mère de l'épouse, lesquels ont, et
l'exception de Genevieve Felicie Demisot, mère
de l'épouse, et de Pierre Pissieux, second témoin
de l'épouse, qui ont déclaré au le savoir, signé
avec les parties contractantes et nous le
présent acte après lecture fait et lu.

J. P. Boyer *Lucien Pissieux*
Pissieux *Pierre Pissieux*
Bouchet *Louis Justave*
Bouchet *Louis*

N^o 21
L'An mil huit cent soixante-troize, le
vingt-cinq juillet, à onze heures du matin,
devant nous, Adolphe de Siquieres, es
et officier de l'Etat civil de la commune
de Crilbardeu, canton de Chaze, Seine-et-Marne

N^o 21
Jean Baptiste
Fabry
Masson,
25 juillet

sont comparus Jean Nicolas Crilbardeu *Lucien Pissieux*
charrétre, âgé de cinquante ans, et Victor
Marré, âgé de cinquante-deux ans, menuisier,
sans deux témoins majeurs demeurant à
Crilbardeu, et amis du défunt et après
nommé, lesquels nous ont déclaré que
Jean Baptiste Florent Fabry Masson,
âgé de quarante ans, menuisier, demeurant
à Crilbardeu et de droit à Chazay,
canton de la Seine-et-Marne, si à Saint-
Dieu, de par lement des Vosges, le deux frères
mit et ont voulu-tous, fils de défunt
Jean Baptiste Masson et de Catherine
Guzot, domiciliés au dit St-Dieu, et Jeanne
de Sophie Amandine Guizon, couturière,
demeurant à Chazay, est décédé à Crilbardeu,
ce jourd'hui, vingt-cinq juillet, à dix heures
du matin. J'ai pu nous être assuré de décès
nous avons dressé le présent acte que les
héritiers ont signé avec nous après lecture
fait. *Marré* *Calvez*

Mairie de Crilbardeu

N^o 22 L'An mil huit cent soixante-troize, le
Dix-huit juillet, vingt-huit août, à dix heures du
de matin, devant nous Adolphe de Siquieres,
Schelle- *Lucien Pissieux*
maire et officier de l'Etat civil de la
commune de Crilbardeu, canton de
Chaze, Seine-et-Marne, sont comparus
Foucais *Lucien Pissieux*
Julien André Foucais, âgé de trente-
sept ans.

vingt ans, tailleur, et Chrisc. Emile
Tajard, âgé de vingt-deux ans, boussetier
sont deux témoins majeurs, demeurant
en cette commune, le premier père
du défunt ci-après nommé, et le second
ami du père du défunt, lesquels nous
ont déclaré que Achille André Jules Fourcien
âgé de trois mois et demi, né à Trilbardou
le neuf mai mil huit cent soixante
trois, fils de Jules Bonde Fourcien,
premier témoin, et de Cérés. Victoire
Foudeval, son épouse, domiciliés à
Trilbardou, est décédé au domicile
de ses père et mère, hier, vingt-sept
août, à onze heures du matin. Après
nous être assuré du décès, nous avons
dressé le présent acte que les témoins
ont signé avec nous après lecture
faite.

Fourcien *Tajard* *M. de Signieres*

1863
N. B. B. B.
Christie Cecilia
Chauffeurier
J. B. B.

L'An mil huit cent soixante-trois,
le jeudi, neuf octobre, à onze heures du
matin, devant nous, M. Adolphe de Laperrière
maire et officier de l'état civil de la commune
de Trilbardou, canton de Chaze, Seine-
et-Marne, est comparu Léon Gustave Chauffeurier
âgé de vingt-cinq ans, instituteur, demeurant

en cette commune, lequel nous a représenté
un enfant de sexe féminin, né en son domicile
ce jour d'hui, à deux heures du matin, de son
légitime mariage avec Eoa-Chaïre Desjouis,
âgé de vingt-cinq ans, instituteur, domicilié
avec son mari, à Trilbardou, et auquel enfant
il a déclaré donner les prénoms de Clotie-
Cécilia. Lesdites représentations et déclarations
nous ont été faites en présence de Chrisc.
Emile Tajard, âgé de vingt-deux ans, boussetier,
et de Adolphe Debeauvais, âgé de trente
sept ans, entrepreneur, tous deux témoins
majeurs demeurant à Trilbardou, lesquels
ont, ainsi que le père de l'enfant, signé
avec nous le présent acte après lecture
faite.

Debeauvais *Tajard*
M. de Signieres *Chauffeurier*

Ces es arrêté le présent registre destiné à constater les
Maisances qui sont au nombre de neuf, les mariages, au nombre de
trois et les Décès, au nombre de onze, pendant le cours de l'année
mil huit cent soixante-trois, par nous, Maire de la commune
de Trilbardou, sousigné, ce jour d'hui, trente-un décembre mil huit
cent soixante-trois.

Le maire:
M. de Signieres

Table alphabétique
des actes contenus au présent registre.

Naissances

N ^o ordre	N ^o de registre	Noms et Prénoms	Dates	
			des actes	des naissances
1	15	Bonhomme Léontine Eugénie	4 juin	3 juin
2	16	Bouvier Henri-Désiré	23 juin	22 juin
3	23	Chauffourier Collette-Cécilia	1 octobre	1 oct.
4	3	Czechowicz Georges-Joseph	26 février	23 février
5	10	Fourcin Achille-André-Jules	10 mai	9 mai
6	4	Proffet Angèle	6 mars	5 mars
7	11	Rain Maria-Marie	19 mai	19 mai
8	1	Schmit Emile-Auguste	29 janvier	26 janvier
9	6	Villette Octavie-Blanche	16 mars	15 mars

Mariages

1	19	Entre Gaudet Clément-Désiré et Eugénie Marland	19 juillet	..
2	20	Entre Pissieux Eugène et Joséphine Gaudet-Doyet	19 juillet	..
3	13	Entre Pissieux Jean-Baptiste et Julie-Marie Marland	27 mai	..

Décès

1	8	Berthe Antoine-Louis	5 avril	5 avril
2	12	Cochois Jules-Germain	24 mai	24 mai
3	14	Charpentier Augustine-Appoline	2 juin	2 juin
4	2	Denisot Marie-Colombe	11 février	11 février
5	17	Duf Désiré-Victor	26 juin	26 juin

15. p^h

6	22	Fourcin Achille-André-Jules	22 août	29 août
7	9	Gueux Jean-François	18 avril	18 avril
8	21	Mason J ^e Baptiste-Florent-Valéry	23 juillet	23 juillet
9	18	Notaire Aurélie-Georgette	2 juillet	4 juillet
10	5	Proffet Angèle	6 mars	5 mars
11	7	Villette Octave	3 mars	30 mars

Récapitulation

Naissances	9
Mariages	3
Décès	11
Total	23 actes.

Certifié sincère et véritable par nous, Maire de
la commune de Trilbardou, soussigné, ce jourd'hui,
trois janvier mil huit cent soixante-quatorze 1/2.
Le Maire:

A. Desjardins